

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 mai 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le deux mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 23 avril 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPEL, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Martine METIVIER, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Yves MASSON, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : MM Alain DEZALOS, Frédéric PARREIN et Mme Emilie RAMIS.

M Alain DEZALOS a donné pouvoir à M Jérôme CAUNES pour voter en son nom.

M Frédéric PARREIN a donné pouvoir à M. François DAILLEDOUZE pour voter en son nom.

Mme Emilie RAMIS a donné pouvoir à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Huguette MAFFEIS, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Rétrocession du lotissement La Chênaie

Après vérification, le permis d'aménager faisait apparaître une borne incendie, qui, à ce jour, n'a pas été installée.

Dans la mesure où la situation n'est pas conforme au permis d'aménager, la délibération est ajournée.

Suppression d'une réserve foncière

Vu l'approbation de la modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2011,

Vu la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait créé une réserve foncière sur les parcelles cadastrées section F 189 et F 420 pour une superficie totale de 1 325 m² en vue de réaliser des extensions du groupe scolaire Jean Couture.

Or, ce projet n'étant plus d'actualité, il paraît opportun de supprimer cette réserve foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- DEMANDER la suppression de la réserve foncière concernant les parcelles citées ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Plan lumière

L'Agglomération d'Agen est en cours de finalisation du *Plan lumière* dont l'objectif est d'éclairer mieux en consommant moins en rénovant le patrimoine d'éclairage public afin de le rendre moins énergivores. Plusieurs communes de l'Agglomération d'Agen pratiquent cette mesure depuis une dizaine d'années avec un retour positif des administrés.

Les membres du conseil proposent de modifier le créneau d'extinction de l'éclairage, de 1h à 5h au lieu de minuit à 5h dans les lotissements et le chemin piétonnier de La Pachère.

Frais de scolarité

Monsieur le Maire rappelle que le montant des frais de scolarité est basé sur les dépenses de fonctionnement définies à l'annexe de la circulaire du 06 août 2007, prise pour application de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et issu du compte administratif 2017. Il s'élève à 839,96 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE FIXER au titre de l'année scolaire 2017/2018, la participation des communes extérieures à 839,96 € par enfant.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Attribution de subventions

M Dabos, Mme Mafféis se retirent pour le vote des subventions afin d'éviter tous conflits personnels. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions allouées aux associations selon la répartition suivante :

Associations	Libellé	Proposition
Amicale Laïque Caudecoste	Aide au fonctionnement	1 250 €
Amis de l'abbaye de Saint-Maurin	Aide au fonctionnement	50 €
Association Climatologique Moyenne Garonne	Aide au fonctionnement	50 €
Association Accueil de loisirs ADMR « La Maison des Pitchons »	Aide au fonctionnement	15 000 €
Astaffort Tourisme	Guinguette intercommunale	100 €
Calida Costa	Aide au fonctionnement	200 €
Défense du Patrimoine Caudecostois	Aide au fonctionnement	100 €
Caudecoste Tennis Club	Aide au fonctionnement	450 €
Foyer Beaujardin section patrimoine (et point lecture)	Aide au fonctionnement	650 €
Foyer Beaujardin section récré culturelle	Aide au fonctionnement	300 €
Saint Hubert Caudecostoise (Chasse)	Aide au fonctionnement	300 €
FNACA	Aide au fonctionnement	50 €
OCCE Coopération Scolaire	Fête de fin d'année	300 €
Gymnastique volontaire de Caudecoste	Aide au fonctionnement	200 €
PEP Association Départ Pupilles	Aide au fonctionnement	50 €
Prévention routière	Aide au fonctionnement	50 €
Soleil d'Or	Aide au fonctionnement	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

➤ D'AUTORISER les attributions des subventions aux associations pour l'année 2018.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses

Mme Lespès nous signale que la commune ne bénéficiera plus du fonds d'amorçage (7500 € / an) dans la mesure où nous repassons à 4 jours. Les taux d'encadrement vont changer.

Nous sommes dans l'attente du contenu du plan mercredi pour savoir s'il est opportun de faire un PEDT.

Fin de la séance à 22h35.